



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2025

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20250411-D20250004710-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 29

de Votants : 37

Dont vote par procuration : 8

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00047/2025 du 11/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 04 avril 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (29)

OBJET :

**Rencontres du réseau des
conservatoires de France
et les mécènes culturels
& participation aux
journées d'Avignon**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents : (12)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée),

Absents excusés : (0)

Procuration : (8)

Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM donne pouvoir à M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Anfiat TOUMBOU DANI donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2023.00188/2023 du 8 décembre 2023 portant modification de la délibération n°2020.00006/2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus et agents de la Ville ;

Considérant que dans le cadre des actions menées par la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC), des orientations ont été émises en lien avec la ministre de la culture sur la nécessité de croiser les expériences entre élus en charge de la culture dans l'hexagone et ceux dans les territoires ultramarins ;

Considérant qu'il s'agit de réaffirmer collectivement, l'importance de la place de la culture dans les politiques locales comme nationales et les solidarités à faire émerger ;

Considérant que suite au lancement du théâtre municipal de Mamoudzou, l' élu en charge de la culture, M. Dhoul-Mahmoud MOHAMED a fait une première immersion organisée par le bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs (BEAPA) au sein du conservatoire de Paris 1^{er} ;

Considérant que l'office qui a accueilli l' élu sur une immersion d'une semaine a auditionné le projet artistique de la ville en lien avec la mise en place du théâtre municipal amateur de Mamoudzou, ont préconisé, pour une meilleure orientation des choix politiques, des interventions artistiques, et du financement à travers le mécénat, et que la ville se rapproche des différents Directeurs artistiques de conservatoire afin de bénéficier de leur ingénierie de formation dès 2025 ;

Considérant que ce réseau permettra également à la ville de s'introduire aux différents acteurs du mécénat culturel afin de capter d'autres sources de financement qui permettront l'évolution du théâtre amateur de Mamoudzou en conservatoire municipal, si toutes les articulations sont faites dès le lancement du projet ;

Considérant que les rencontres des Directeurs de conservatoires et mécènes se tiendront du **26 mai au 4 juin 2025** ;

Considérant qu'en aparté les travaux de la FNCC, se tiennent chaque année en marge le Festival d'Avignon ;

Considérant qu'il s'agit d'une assemblée générale suivie d'un séminaire dédié aux élus et agents en charge de la culture, qui sera l'occasion de créer un espace de rencontre et d'échange entre les élus en charge de la culture et le ministère de la culture ;

Considérant que cette année, le séminaire d'Avignon se tiendra du **15 au 17 juillet 2025** ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser l' élu en charge de la culture, Monsieur Dhoul-Mahmoud MOHAMED, à participer aux rencontres du réseau des conservatoires et **mécènes du 26 mai au 4 juin**, et à participer aux **journées d'Avignon du 15 au 17 juillet**.

Article 2 : de prendre en charge les frais liés au déplacement et d'inscrire les dépenses dans le budget communal.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 14/04/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :